



## COMPTE – RENDU RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

### Séance du 24 février 2010

L'An deux mille dix, le 24 février à 18 heures 30, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de :

**Monsieur Jean– Michel DARSONVILLE, Maire**

Etaients présents :

**L. LE BARS; J – C. REMY; J. BOCQUET; A. MANSARD; J. TUQUET ; J. LE BARS ; M. THOUVENOT ;**

formant la majorité des membres en exercice

**Absents :**

Excusés : A. LOPES ; B. SOREL

Non– Excusés : /

**Absent(s) ayant donné procuration :**

D. FOURNIER donne pouvoir à J. BOCQUET  
P. DELESTREES donne pouvoir A. MANSARD  
A. DREUX donne pouvoir à J-M. DARSONVILLE  
J. JOUAN donne pouvoir à J-C. REMY  
J-F. LAPORTE donne pouvoir à L. LEBARS

**Monsieur Alain MANSARD** a été élu secrétaire de séance.

Appel nominal.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance à 18 heures 43.

## I – Urbanisme

### Projet Centre Bourg :

Monsieur le Maire explique aux membres du Conseil, le nouveau projet proposé par Oise Habitat et l'EPFL de l'Oise, et leur expose les plans provisoires par vidéo projection.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité

- De solliciter l' EPFL du département de l'Oise, afin d'assurer le portage des terrains retenus ( AC 24 et 173);
- D'autoriser le programme dont la réalisation sera confiée à « Oise Habitat » qui assurera également l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la création de la place et du local commercial ,en plus des logements prévus;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents et notamment la convention de portage qui sera conclue avec l'EPFL du département de l'Oise avec engagement pour la commune :
  - de racheter le(s) bien(s) concerné(s) au terme de la convention de portage;
  - de réaliser cette opération.

### Achat d'un terrain rue Henri Heurteur :

Monsieur le Maire donne lecture du courrier reçu par le cabinet d'avocats Fabignon Remoissonnet concernant la vente en la forme de saisie immobilière de la parcelle AD n°163 pour une contenance de 3 a 66 centiares appartenant à Monsieur Michel Govaert sis rue Henri Heurteur à Cramoisy et propose au Conseil Municipal d'acheter cette parcelle pour un montant de 1 500 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité :

- D'autoriser l'achat de la parcelle AD n°163 pour un prix de 1 500 €
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires affairant à cette vente.

## II- Contrat d'affermage

Monsieur le Maire donne lecture du rapport final pour le renouvellement du contrat d'affermage de l'Assainissement et explique le récapitulatif des offres de base.

Monsieur le Maire propose d'entériner le choix de la commission qui à choisi la Lyonnaise des eaux pour un prix de 0.52 € au m<sup>3</sup> et de 11 € HT/an pour l'abonnement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- à l'unanimité, d'entériner le choix de la commission qui à choisi la Lyonnaise des eaux pour un prix de 0.52 € au m<sup>3</sup> et de 11 € HT/an pour l'abonnement.

## III – Elections

### Composition du bureau de vote :

Les membres du Conseil ont défini les heures de permanence pour les 14 et 21 mars 2010, dates des élections régionales.

## IV – Questions diverses

### Convention Centre aéré de Saint Leu d'Esserent

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité :

- D'entériner la convention proposée par la commune de Saint Leu d'Esserent, pour l'été 2009 sachant que le prix de la journée est fixé à 23 € par enfant;
- De fixer le montant de la participation de la commune de Cramoisy, pour l'année 2009, à 7 € par jour et par enfant.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention et le charge de prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer le recouvrement des sommes dues.

### Salle des fêtes

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que des dégradations lors des réservations de la salle des fêtes de Cramoisy sont de plus en plus nombreuses et qu'une décision doit être prise pour essayer de diminuer ces dégradations.

Monsieur le Maire propose une solution : louer le salle des fêtes qu'aux cramoisien avec justificatif de la cérémonie organisée (mariage, baptême, communion, ...).

Les membres du conseil vont réfléchir à cette proposition.

#### Questions du Conseil :

Mme LE BARS : demande des informations sur la classe de neiges

M. le Maire répond qu'une permanence est mise en place le lundi 8 mars 2010 pour le dépôt des valises et que les enfants partent le mercredi 10 mars 2010.

M. REMY : informe le Conseil Municipal que les travaux sur le pont de Saint Vaast ont commencés et que la société va effectuer les travaux du deuxième côté du pont.

M. TUQUET : demande des informations sur la fête à l'andouille et informe que le courrier pour le prêt du barnum devra être envoyé assez rapidement à la mairie de Montataire.

M. le Maire répond que la fête se déroulera le week end des 24 / 25 avril 2010, qu'il a commandé 1200 kg d'andouille à M. Bertheau (traiteur de Chantilly) et que le courrier pour Montataire sera fait rapidement.

Mlle Bocquet donne des informations sur le spectacle et le feu d'artifice qui aura lieu lors de la fête à l'andouille

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 19h36.

Vu, pour être affiché, le 25 février 2010

Le Maire,

**Jean- Michel DARSONVILLE**